



CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE

Services techniques

1 Bd du Docteur Verlhac

19312 BRIVE LA GAILLARDE CEDEX

Tél : 05 55 92 61 25

services-techniques@ch-brive.fr

MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX

**TRAVAUX DE REHABILITATION DE LOCAUX ET EQUIPEMENTS
AUX NIVEAUX P10 SECTEURS HDJ-SMIT-UHS-UMCP, P6
SECTEURS VISCERALE-DIGESTIVE-UROLOGIE-SPECIALITES-HDJ-
LOGISTIQUE et P1 SECTEUR CONSULTATION ANESTHESIE
DU BÂTIMENT N° 01 – B.M.C.
AU CENTRE HOSPITALIER DE BRIVE**

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P)

LOT N°05 : PLATRERIE-ISOLATION / PEINTURE

Consultation n° 2026 –09

01 - GENERALITES

01-01 OBJET DU PRESENT DESCRIPTIF

Le présent CCTP définit les prestations du lot « Plâtrerie-Isolation/Peinture » concernant :

- Les travaux de réhabilitation de locaux et équipements aux niveaux P10, P6 et P1 du Bâtiment n°01 Bloc Médico Chirurgical sur le site du CH Brive.

01-02 CONNAISSANCE DU DOSSIER

L'entreprise devra vérifier sous son entière responsabilité les documents, les plans et les renseignements divers qui lui seront communiqués.

Le présent document ainsi que les documents contractuels, ne pouvant contenir l'énumération rigoureuse et la description détaillée de tous les matériaux, ouvrages, détails et accessoires, il reste entendu que seront compris, non seulement tous les travaux indiqués aux pièces du présent dossier, mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, suivant toutes les règles de l'Art, les règlements et normes en vigueur, ainsi que les règles élémentaires de l'esthétique.

Elle devra prendre connaissance des lieux et du dossier et ne pourra en aucun cas invoquer l'ignorance de ceux-ci.

Les côtes sont fournies à titre indicatif : l'entrepreneur s'en assurera impérativement avant toute commande et toute exécution.

01-03 CARACTERE GLOBAL ET FORFAITAIRE DU MARCHE

Il est rappelé que le marché est passé à prix global et forfaitaire. Le montant du prix global et forfaitaire est décomposé suivant un cadre qui est établi par la Maîtrise d'œuvre et éventuellement complété, s'il y a lieu par l'Entrepreneur. Cette décomposition du prix global n'est pas un document contractuel.

En aucun cas après signature du marché, l'entrepreneur ne peut invoquer une omission du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire pour demander une modification du prix global et forfaitaire.

01-04 PROJET DE BASE - VARIANTES

Les marques et types de matériels ou les matériaux préconisés dans le CCTP sont donnés à titre d'exemple et de référence pour fixer un niveau d'exigence. Ils conditionnent le chiffrage de la proposition de base par l'entreprise.

Les variantes, à l'initiative du soumissionnaire ou de l'acheteur, sont régies conformément aux stipulations de l'article correspondant du règlement de la consultation.

Dans tous les cas de figure, si la solution de base n'était pas chiffrée, la proposition de l'entreprise serait considérée comme nulle et non recevable. Elle le serait également dans la mesure où des variantes imposées par l'acheteur ne seraient pas chiffrées.

L'entreprise consultée peut proposer des marques et types de matériels différents de ceux préconisés dans le CCTP aux conditions suivantes :

- justifier l'équivalence des performances préconisées dans le CCTP.
- notifier cette proposition sous forme de variantes récapitulées en fin de DQE.

01-05 VERIFICATIONS ET RECEPTION

La réception sera prononcée par le Maître d'ouvrage à la fin des travaux de tous corps d'état, lorsque les installations auront été reconnues conformes aux conditions imposées.

Cette réception pourra faire l'objet de réserves. Pour les essais, l'entreprise fournira tout le matériel, les instruments de mesure, éventuellement les raccordements provisoires, le personnel qualifié nécessaire pour prouver le bon fonctionnement de l'installation.

L'entreprise sera tenue de procéder à ses frais à toutes modifications nécessaires pour la remise en conformité de l'installation, si des réserves ou avis défavorables sont émis au cours des essais et réception.

01-06 DELAIS DE GARANTIES

Pendant la période de 1 an à compter de la date de réception des travaux, l'entreprise sera tenue de remédier à ses frais, à toutes déficiences ou défaut de fonctionnement, qui seraient signalés par le Maître de l'Ouvrage. Cette période est portée à 2 ans pour les équipements dissociables des lots techniques.

01-07 TEXTES APPLICABLES

Les entreprises seront soumises pour l'exécution de leurs travaux, aux clauses et spécifications des tous les documents d'ordre réglementaire applicables aux travaux du présent lot, ainsi qu'aux supports sur lesquels ces travaux sont exécutés. Tous ces documents, bien que non joints au dossier seront considérés comme contractuels et respectés comme tels, dans leur édition la plus récente.

Les travaux devront comporter au préalable, la reconnaissance des subjectiles et les différentes préparations en fonction du subjectile. Les conditions d'emploi et de mise en œuvre des produits devront répondre obligatoirement aux fiches techniques des fabricants.

Le respect du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, sera obligatoire et l'entreprise ne pourra donc se prévaloir du manque de renseignements concernant ce règlement et devra l'appliquer dans tous ces travaux. Le respect de la réglementation acoustique, thermique et d'accessibilité en vigueur.

Le code du travail et les lois.

Tous les matériaux ou procédés devront avoir un avis technique en cours de validité.

01-08 MAITRISE DES RISQUES INFECTIEUX LORS DES TRAVAUX

Le bâtiment concerné est un bâtiment hospitalier. Les travaux correspondent à plusieurs zones ; ces dernières sont précisées dans le chapitre 02 ci-après ainsi que sur les plans.

L'entrepreneur prendra toutes les précautions nécessaires pour éviter l'émission de poussières.

PREVENTION

L'information : la coordination avec les personnes travaillant sur le site est importante.

L'information doit porter sur les dates, lieu et nature des travaux.

Délocalisation d'activité : déplacement de matériel pendant la durée des travaux à prévoir.

Elimination des gravats : les gravats seront éliminés dans des conteneurs fermés.

Plan de circulation des ouvriers : il devra être défini.

Protections : la fermeture de la zone de chantier pourra être ici assurée par la fermeture des portes par des bandes plastiques collantes renforcées par un film polyane appliqué contre la porte et fixé par un ruban adhésif.

Nettoyage du chantier : les techniques de balayage humide ou l'utilisation d'aspirateurs avec filtre absolu sont applicables.

Démolition de cloisons : elles devront se faire en milieu humide car cela limite de façon importante l'émission de poussières.

COORDINATION EN MATIERE DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Les entreprises devront respecter les obligations en matière de coordination, sécurité et protection de la santé, conformément à la loi n°93-1518 du 31/12/93 et du décret du 26/12/94. Un plan de prévention sera établi avant le début de ses travaux.

Elle devra également respecter les obligations du Code du Travail et des réglementations en vigueur.

01-09 ECHANTILLONS

L'entrepreneur est tenu de fournir, dans les délais fixés, tous les échantillons d'appareillage, de matériels, de matériaux qui lui seront demandés par le maître d'ouvrage.

01-10 PROTECTION DES OUVRAGES - SECURITE - NETTOYAGE

L'entrepreneur devra assurer la protection de ses ouvrages et des ouvrages existants pendant l'exécution des travaux. L'entrepreneur du présent lot devra assurer l'entretien de ses ouvrages par tous procédés qui lui sembleront souhaitables jusqu'à réception.

L'entreprise devra prévoir toutes les protections et échafaudages réglementaires qui lui seront nécessaires à une parfaite et complète sécurité de son personnel, ainsi qu'à une parfaite et complète mise en œuvre de ses produits. De plus, elle devra respecter les obligations en matière de coordination pour la santé et la sécurité conformément à la loi n° 93-1418 du 31/12/1994, ainsi que les conditions prévues au Code du Travail et des règlements en vigueur. Elle devra tenir compte des demandes énumérées par le SPS.

L'entreprise devra également un nettoyage et enlèvement des gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.

Le maître d'ouvrage - Centre Hospitalier de Brive - se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot n'était pas satisfaisant. Il va de soi que le montant de ces travaux sera imputé sur le marché du présent lot.

01-11 ETUDES D'EXECUTION - DOE

Les études d'exécution, comprenant notamment les plans d'exécution des ouvrages ainsi que les plans d'ateliers et notes de calculs, sont à la charge du présent lot.

L'entrepreneur devra également un dossier DOE avec plans de recollement, PV, notices de fonctionnement et notices d'entretien.

01-12 QUALITE DES MATERIAUX / MISE EN OEUVRE

GENERALITES

L'entreprise titulaire du présent lot devra fournir tous les échantillons nécessaires lors de la première réunion de chantier où elle sera convoquée afin que le maître d'œuvre puisse entériner les choix. Les matériaux utilisés seront de première qualité et seront conformes aux spécifications des normes NF, dans tous les cas, les provenances (non spécifiées dans le présent CCTP) seront soumises à l'agrément de la maîtrise d'œuvre.

Il est rappelé que la notion de similitude (techniquement équivalent) appartient à la maîtrise d'œuvre. En cas de divergence de vue avec l'entrepreneur, celui-ci sera tenu de mettre en œuvre le matériau indiqué en référence au présent CCTP.

MANUTENTION / PROTECTION

Toutes les opérations, frais et faux-frais relatifs aux transports, manœuvres et manutentions diverses, et durant les travaux des autres corps d'état, traçage, pose, réglage, ajustages, mise en état de fonctionnement, etc... concernant les ouvrages du présent lot, sont à la charge de l'entrepreneur.

Celui-ci sera entièrement responsable de ses ouvrages jusqu'à la réception, devra prendre toutes les précautions pour que les éléments ne soient pas détériorés compte tenu des aléas du chantier.

DESCRIPTION DES OUVRAGES

GENERALITES / INSTALLATION / PROTECTION / NETTOYAGE

L'entreprise devra impérativement respecter les stipulations énumérées dans l'article 01.10 ci-avant pour une parfaite et complète mise en œuvre de ses produits et matériaux dans le respect des règles d'hygiène et de sécurité pour son propre personnel ainsi que celui de l'utilisateur en cas de coactivité prévue ou imprévue.

Elle mettra en œuvre les principes d'installation et d'organisation de chantier qu'elle aura proposé dans son mémoire technique en connaissance de cause. La visite préalable du site doit lui permettre de comprendre les enjeux et contraintes du projet et d'être en mesure de présenter une méthodologie adaptée.

Ces principes devront obligatoirement être validés en période de préparation de chantier par les services du Centre Hospitalier de Brive avant tout démarrage.

L'entreprise devra un nettoyage et enlèvement de ses gravois journalier du chantier ainsi qu'un général à la fin de son intervention.

Elle devra également un nettoyage parfait et complet pour la réception de la zone de travaux.

Celui-ci comprendra entre autres :

- Les menuiseries extérieures (Feuillures – Vitres – Etc...)
- Les menuiseries intérieures (Portes – Garnitures – Dessus de plinthes – Etc...)
- Les sols (Aspirateurs – Serpillère avec produit approprié)
- Les appareillages électriques
- Les appareils sanitaires et leurs robinetteries
- D'une façon générale l'ensemble des locaux et abords.

L'entrepreneur devra par la même occasion effectuer toutes les retouches nécessaires.

Le Maître d'œuvre se laisse le droit de nommer une entreprise pour réaliser cette prestation si le travail réalisé par le titulaire du présent lot ne s'avérerait pas satisfaisant. Il va de soi que le montant de ces travaux serait imputé sur le marché du présent lot.

Localisation :

Zone par zone (3 au total).

Pour nettoyage général à la fin des travaux de l'ensemble de chaque zone de chantier et ses abords avant mise en service de celle-ci.

NIVEAU P10 - ZONE B - Secteur Médecine Infectieuse

02 PLÂTRERIE

02-01 DOUBLAGE

Fourniture et pose de doublages des Ets PLACOPLÂTRE et ISOVER ou techniquement équivalent composés de :

- ° Une ossature métallique d'entraxe approprié avec fourrures, rails et appuis type Stil F 530
 - ° Deux plaques de plâtre d'épaisseur 13mm type BA 13 vissées sur l'ossature ci-dessus
 - ° Un panneau isolant laine de verre d'épaisseur 120mm type GR 32 avec barrière pare-vapeur pontée à l'adhésif ayant une résistance thermique $R = 3,75 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 - ° Traitement des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques
- Etc...

Les doublages seront montés toute hauteur jusque sous plancher béton.

Les doublages reposeront sur des semelles PVC rigides.

Un jeu de 1 cm sera réservé au droit du sol pour éviter toute remontée d'eau par capillarité.

Les doublages comprendront les renforts pour support fixations appareillages (sanitaires, équipements, main courantes, etc...)

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Pour isolation du mur donnant sur l'extérieur dans le bureau médical coworking infectiologie 01-10-038.

Suivant plan de plâtrerie – isolation / peinture joint.

02-02 CLOISONS DE DISTRIBUTION 98/48 CF1h

Fourniture et pose de cloisons des Ets PLACOPLÂTRE et ISOVER ou techniquement équivalent composées de :

- ° Une ossature horizontale R 48 et verticale M 48, montant simple ou double d'entraxe approprié
 - ° Deux plaques de plâtre de 13 mm type BA 13 vissées sur chaque face de l'ossature ci-dessus
 - ° Un isolant P.A.R. de 45 mm
 - ° Traitement des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques
- Etc...

Epaisseur de la cloison : 98 mm

Isolation acoustique : $R_w = 47 \text{ dB}$.

Résistance au feu : EI60.

Les cloisons seront montées toute hauteur jusque sous plancher béton.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Pour cloisons donnant sur toilette personnel 01-10-037, cloison entre bureau médical coworking infectiologie 01-10-038, bureau cadre 01-10-036 et circulation 01-10-506.

Suivant plan de plâtrerie – isolation / peinture joint.

02-03 GAINES TECHNIQUE VERTICALE CF 1H

Création de gaines techniques ayant un degré CF1h et composées de 2 plaques de plâtre BA13 sur ossature métallique y compris :

- coupes et ajustages
- traitement des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques
- toutes sujétions de fixation et de finition.

Afin de limiter les bruits, chaque gaine sera enveloppée d'un isolant en laine de verre de 70 mm d'épaisseur.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Pour gaine technique dans bureau médical coworking infectiologie 01-10-037.

Suivant plan de plâtrerie – isolation / peinture joint.

02-04 POSE D'HUISSERIES

Pour les cloisons de distributions, les huisseries des portes de communications seront fournies par l'hôpital, imprimées et posées par le titulaire du présent lot. Les adaptations pour agrandissement ou modifications de portes sont à la charge du présent lot.

La fourniture des portes est à la charge de l'hôpital

Localisation :

Pour portes à 1 vantail donnant sur locaux 01-10-036, 01-10-037 et 01-10-038.

Suivant plan de plâtrerie – isolation / peinture joint.

03 PEINTURE

03-01 PREPARATION DES SUPPORTS

Métaux ferreux

- ° Dégraissage au trichloréthylène, en travaillant avec et solvant et chiffon propre et en changeant fréquemment chiffons et solvant.
- ° Dérouillage et décalaminage par procédés mécaniques (brossage à la brosse métallique, grattage, sablage) ou par procédés chimiques en utilisant des solutions acides, suivis d'un rinçage très soigné.
- ° 2 couches de primaire d'accrochage.

Métaux non ferreux

- ° Élimination des graisses ou des oxydes par utilisation d'une solution assurant le dégraissage et le décrochage suivis d'un rinçage très soigné.

- Nettoyage du cuivre et du laiton à l'acide oxalique dilué, rinçage, séchage, et application d'une couche de primaire d'accrochage.

Menuiseries métalliques acier :

- Rebouchage par masticage comportant un enduisage sur une couche primaire antirouille.

Bois et dérivés :

- Dégraissage des bois tropicaux au solvant spécial
- Élimination des poches de résines par lavage au White Spirit
- Traitement de bois présentant des traces d'attaque (champignons ou insectes) par un produit bénéficiant d'un label du Centre Technique du Bois suivant les indications du fabricant des peintures et vernis utilisés
- Brossage à la brosse dure et à sec jusqu'à élimination de toute trace de mortier ou de plâtre
- Impression totale par une peinture ou un vernis microporeux (huile de lin interdite)
- Rebouchage soigné des fentes, irrégularités, etc...

Plâtre et dérivés :

- Egrenage
- Époussetage au balai ou à l'aspirateur
- Rebouchage au plâtre à modeler à la colle (repiquage, humidification, rebouchage)
- Ponçage au papier de verre sec
- Époussetage
- Traitement des traces de moisissure suivant indications du fabricant.

Ciment et dérivés :

- Brossage
- Enduit repassé
- Ponçage au papier de verre à sec
- Époussetage au balai ou à l'aspirateur

Bétons :

- Dégraissage
- Brossage
- Enduit repassé
- Ponçage
- Époussetage

Canalisations en PVC et cuivre :

- Dégraissage au trichloréthylène
- Ponçage et époussetage
- 1 couche d'impression

L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (enduit, rebouchage, ponçage, égrenage, etc...) pour obtenir la qualité de travail demandé.

D'autre part, ses prix tiendront compte :

- De toutes plus - value pour teintes fines
- De travail à l'échelle
- Des échafaudages nécessaires
- Des rechampissages à la demande, etc...

03-02

TOILE DE VERRE + PEINTURE

Sur l'ensemble des cloisons en plaques de plâtre ou briques plâtrées, fourniture et pose de toile de verre à peindre puis réalisation d'une peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires selon l'état du support
 - Égrenage
 - Brossage
 - Époussetage
 - Rebouchage
 - Ponçage
 - Dépoussiérage soigné, etc...

- 1 couche d'impression
- Toile de verre
- 2 couches de finition

Classement : M1

Coloris au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Hauteur : toute hauteur

Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application.

L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (enduit, rebouchage, ponçage, égrenage, etc...) pour obtenir la qualité de travail demandé.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition.

Localisation :

Sur les cloisons des locaux 01-10-036, 01-10-037, 01-10-038 et 01-10-506.

Suivant plan de plâtrerie - isolation / peinture joint.

03-03

PEINTURE SUR BOIS

Sur menuiseries intérieures en bois neuves ou existantes et sur boiserie, fourniture et réalisation d'une peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires selon l'état du support
 - Égrenage
 - Rebouchage
 - Ponçage
 - Dépoussiérage soigné, etc...
- 1 couche d'impression
- 2 couches de finition

Coloris: Au choix du Maître d'œuvre.

Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application.

L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (enduit, rebouchage, ponçage, égrenage, etc...) pour obtenir la qualité de travail demandé.

Le titulaire du présent lot aura à sa charge le bon fonctionnement final des portes.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition.

Localisation :

Sur l'ensemble des portes, huisseries et ouvrages en bois des locaux concernés par les travaux.

Suivant plan de plâtrerie - isolation / peinture joint.

Sur tuyauteries de toute nature (acier, cuivre, fonte, PVC, etc...) neuves ou existantes, fourniture et réalisation d'une peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires selon l'état du support

- Dégraissage
- Grattage
- Ponçage
- Dépoussiérage soigné, etc...

- 1 couche de primaire anti-rouille

- 2 couches de finition

Coloris: Au choix du Maître d'œuvre.

Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application.

L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (ponçage, égrenage, etc...) pour obtenir la qualité de travail demandé.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition.

Localisation :

Sur l'ensemble des ouvrages métalliques, des canalisations cuivre, PVC ou autres dans la zone de travaux.

Suivant plan de plâtrerie - isolation / peinture joint.

NIVEAU P10 - ZONE D – Limite Secteurs HDJ et Consultation

SAS DE PROTECTION (avec porte zippée et tapis anticontamination)

Fourniture et installation d'un SAS de protection de chantier par film polyane, plaques de contreplaqué et porte sur ossature en bois ou métallique ou porte zippée. L'ensemble devra être étanche aux poussières.

Y compris fourniture et pose de tapis de sols anticontamination devant chaque sas, ces tapis devront posséder une surface collante qui enlève les salissures, les poussières des semelles de chaussures. Ses feuilles de polyuréthane seront jetables. L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de tapis en quantité suffisante

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Dans la circulation 01-10-502 pour mise en place d'une cloison de séparation incluant une porte automatique.

Suivant plan de plâtrerie – isolation / peinture joint.

02-06

CLOISONS DE DISTRIBUTION 98/48 **CF1h**

Fourniture et pose de cloisons des Ets PLACOPLATRE et ISOVER ou techniquement équivalent composées de :

- ° Une ossature horizontale R 48 et verticale M 48, montant simple ou double d'entraxe approprié
- ° Deux plaques de plâtre de 13 mm type BA 13 vissées sur chaque face de l'ossature ci-dessus
- ° Un isolant P.A.R. de 45 mm
- ° Traitement des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques
- Etc...

Epaisseur de la cloison : 98 mm

Isolation acoustique : $R_w = 47$ dB.

Résistance au feu : EI60.

Les cloisons seront montées toute hauteur jusque sous plancher béton.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Pour cloisons de support de la porte automatique qui sera mise en place entre la circulation 01-10-502 et 01-10-503.

Suivant plan de plâtrerie – isolation / peinture joint.

03

PEINTURE

03-05

PREPARATION DES SUPPORTS

Métaux ferreux

- ° Dégraissage au trichloréthylène, en travaillant avec et solvant et chiffon propre et en changeant fréquemment chiffons et solvant.
- ° Dérouillage et décalaminage par procédés mécaniques (brossage à la brosse métallique, grattage, sablage) ou par procédés chimiques en utilisant des solutions acides, suivis d'un rinçage très soigné.
- ° 2 couches de primaire d'accrochage.

Métaux non ferreux

- ° Élimination des graisses ou des oxydes par utilisation d'une solution assurant le dégraissage et le décrochage suivis d'un rinçage très soigné.
- ° Nettoyage du cuivre et du laiton à l'acide oxalique dilué, rinçage, séchage, et application d'une couche de primaire d'accrochage.

Menuiseries métalliques acier :

- ° Rebouchage par masticage comportant un enduisage sur une couche primaire antirouille.

Bois et dérivés :

- ° Dégraissage des bois tropicaux au solvant spécial
- ° Élimination des poches de résines par lavage au White Spirit
- ° Traitement de bois présentant des traces d'attaque (champignons ou insectes) par un produit bénéficiant d'un label du Centre Technique du Bois suivant les indications du

fabricant des peintures et vernis utilisés

- ° Brossage à la brosse dure et à sec jusqu'à élimination de toute trace de mortier ou de plâtre
- ° Impression totale par une peinture ou un vernis microporeux (huile de lin interdite)
- ° Rebouchage soigné des fentes, irrégularités, etc...

Plâtre et dérivés :

- ° Egrenage
- ° Époussetage au balai ou à l'aspirateur
- ° Rebouchage au plâtre à modeler à la colle (repiquage, humidification, rebouchage)
- ° Ponçage au papier de verre sec
- ° Époussetage
- ° Traitement des traces de moisissure suivant indications du fabricant.

Ciment et dérivés :

- ° Brossage
- ° Enduit repassé
- ° Ponçage au papier de verre à sec
- ° Époussetage au balai ou à l'aspirateur

Bétons :

- ° Dégraissage
- ° Brossage
- ° Enduit repassé
- ° Ponçage
- ° Époussetage

Canalisations en PVC et cuivre :

- ° Dégraissage au trichloréthylène
- ° Ponçage et époussetage
- ° 1 couche d'impression

L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (enduit, rebouchage, ponçage, égrenage, etc...) pour obtenir la qualité de travail demandé.

D'autre part, ses prix tiendront compte :

- ° De toutes plus - value pour teintes fines
- ° De travail à l'échelle
- ° Des échafaudages nécessaires
- ° Des rechampissages à la demande, etc...

03-06

TOILE DE VERRE + PEINTURE

Sur l'ensemble des cloisons en plaques de plâtre ou briques plâtrées, fourniture et pose de toile de verre à peindre puis réalisation d'une peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires selon l'état du support
 - Égrenage
 - Brossage
 - Époussetage
 - Rebouchage
 - Ponçage
 - Dépoussiérage soigné, etc...
- 1 couche d'impression
- Toile de verre
- 2 couches de finition

Classement : M1

Coloris au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Hauteur : toute hauteur

Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application.
L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (enduit, rebouchage, ponçage, égrenage, etc...) pour obtenir la qualité de travail demandé.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition.

Localisation :

Sur les cloisons des locaux 01-10-036, 01-10-037, 01-10-038 et 01-10-506.

Suivant plan de plâtrerie - isolation / peinture joint.

NIVEAU P06 - ZONE G – Secteurs HDJ et Chirurgies

02 PLATRIERIE

02-07 CLOISONS DE DISTRIBUTION 98/48 CF1h

Fourniture et pose de cloisons des Ets PLACOPLATRE et ISOVER ou techniquement équivalent composées de :

- ° Une ossature horizontale R 48 et verticale M 48, montant simple ou double d'entraxe approprié
 - ° Deux plaques de plâtre de 13 mm type BA 13 vissées sur chaque face de l'ossature ci-dessus
 - ° Un isolant P.A.R. de 45 mm
 - ° Traitement des joints et des angles saillants à l'aide de baguettes métalliques
- Etc...

Epaisseur de la cloison : 98 mm
Isolation acoustique : $R_w = 47$ dB.
Résistance au feu : EI60.

Les cloisons seront montées toute hauteur jusque sous plancher béton.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions.

Localisation :

Pour cloisons entre circulation 01-06-504, salle de bain commune 01-06-037A et Hôpital de Jour 01-06-038. Et pour raccord au droit de la porte agrandie donnant sur sanitaire PMR 01-06-038A.

Suivant plan de plâtrerie – isolation / peinture joint.

02-08 POSE D'HUISSERIES

Pour les cloisons de distributions, les huisseries des portes de communications seront fournies par l'hôpital, imprimées et posées par le titulaire du présent lot. Les adaptations pour agrandissement ou modifications de portes sont à la charge du présent lot.
La fourniture des portes est à la charge de l'hôpital

Localisation :

Pour portes à 1 vantail donnant sur locaux 01-06-037A, 01-06-038 et 01-06-038A.

Suivant plan de plâtrerie – isolation / peinture joint.

03**PEINTURE****03-07****PREPARATION DES SUPPORTS****Métaux ferreux**

- ° Dégraissage au trichloréthylène, en travaillant avec et solvant et chiffon propre et en changeant fréquemment chiffons et solvant.
- ° Dérouillage et décalaminage par procédés mécaniques (brossage à la brosse métallique, grattage, sablage) ou par procédés chimiques en utilisant des solutions acides, suivis d'un rinçage très soigné.
- ° 2 couches de primaire d'accrochage.

Métaux non ferreux

- ° Élimination des graisses ou des oxydes par utilisation d'une solution assurant le dégraissage et le décrochage suivis d'un rinçage très soigné.
- ° Nettoyage du cuivre et du laiton à l'acide oxalique dilué, rinçage, séchage, et application d'une couche de primaire d'accrochage.

Menuiseries métalliques acier :

- ° Rebouchage par masticage comportant un enduisage sur une couche primaire antirouille.

Bois et dérivés :

- ° Dégraissage des bois tropicaux au solvant spécial
- ° Élimination des poches de résines par lavage au White Spirit
- ° Traitement de bois présentant des traces d'attaque (champignons ou insectes) par un produit bénéficiant d'un label du Centre Technique du Bois suivant les indications du fabricant des peintures et vernis utilisés
- ° Brossage à la brosse dure et à sec jusqu'à élimination de toute trace de mortier ou de plâtre
- ° Impression totale par une peinture ou un vernis microporeux (huile de lin interdite)
- ° Rebouchage soigné des fentes, irrégularités, etc...

Plâtre et dérivés :

- ° Egrenage
- ° Époussetage au balai ou à l'aspirateur
- ° Rebouchage au plâtre à modeler à la colle (repiquage, humidification, rebouchage)
- ° Ponçage au papier de verre sec
- ° Époussetage
- ° Traitement des traces de moisissure suivant indications du fabricant.

Ciment et dérivés :

- ° Brossage
- ° Enduit repassé
- ° Ponçage au papier de verre à sec
- ° Époussetage au balai ou à l'aspirateur

Bétons :

- ° Dégraissage
- ° Brossage
- ° Enduit repassé
- ° Ponçage
- ° Époussetage

Canalisations en PVC et cuivre :

- ° Dégraissage au trichloréthylène
- ° Ponçage et époussetage
- ° 1 couche d'impression

L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (enduit, rebouchage, ponçage, égrenage, etc...) pour obtenir la qualité de travail demandé.

D'autre part, ses prix tiendront compte :

- ° De toutes plus - value pour teintes fines
- ° De travail à l'échelle
- ° Des échafaudages nécessaires
- ° Des rechampissages à la demande, etc...

03-08

TOILE DE VERRE + PEINTURE

Sur l'ensemble des cloisons en plaques de plâtre ou briques plâtrées, fourniture et pose de toile de verre à peindre puis réalisation d'une peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires selon l'état du support
 - Égrenage
 - Brossage
 - Époussetage
 - Rebouchage
 - Ponçage
 - Dépoussiérage soigné, etc...
- 1 couche d'impression
- Toile de verre
- 2 couches de finition

Classement : M1

Coloris au choix de la Maîtrise d'œuvre.

Hauteur : toute hauteur

Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application.

L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (enduit, rebouchage, ponçage, égrenage, etc...) pour obtenir la qualité de travail demandé.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition.

Localisation :

Sur les cloisons des locaux 01-06-038A, 01-06-038 et 01-06-504.

Suivant plan de plâtrerie - isolation / peinture joint.

03-09

PEINTURE SUR BOIS

Sur menuiseries intérieures en bois neuves ou existantes et sur boiserie, fourniture et réalisation d'une peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires selon l'état du support
 - Égrenage
 - Rebouchage
 - Ponçage
 - Dépoussiérage soigné, etc...
- 1 couche d'impression
- 2 couches de finition

Coloris: Au choix du Maître d'œuvre.

Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application.

L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (enduit, rebouchage, ponçage, égrenage, etc...) pour obtenir la qualité de travail demandé.

Le titulaire du présent lot aura à sa charge le bon fonctionnement final des portes.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition.

Localisation :

Sur l'ensemble des portes, huisseries et ouvrages en bois des locaux concernés par les travaux.

Suivant plan de plâtrerie - isolation / peinture joint.

03-10

PEINTURE SUR METAUX ET TUYAUTERIES

Sur tuyauteries de toute nature (acier, cuivre, fonte, PVC, etc...) neuves ou existantes, fourniture et réalisation d'une peinture des Ets LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent comprenant :

- Travaux préparatoires selon l'état du support

- Dégraissage
- Grattage
- Ponçage
- Dépoussiérage soigné, etc...

- 1 couche de primaire anti-rouille

- 2 couches de finition

Coloris: Au choix du Maître d'œuvre.

Les fonds devront être secs, sains, cohérents et propres à l'application.

L'entreprise devra tous les travaux préparatoires (ponçage, égrenage, etc...) pour obtenir la qualité de travail demandé.

L'entreprise devra toutes les sujétions nécessaires de mise en œuvre conformément aux prescriptions techniques du fabricant, DTU et normes en vigueur.

Y compris toutes sujétions pour une parfaite finition.

Localisation :

Sur l'ensemble des ouvrages métalliques, des canalisations cuivre, PVC ou autres dans la zone de travaux.

Suivant plan de plâtrerie - isolation / peinture joint.